



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2011  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Montserrat

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques . . . . .	4
III. Budget . . . . .	5
IV. Situation économique . . . . .	6
A. Généralités . . . . .	6
B. Agriculture . . . . .	6
C. Services financiers . . . . .	7
D. Tourisme . . . . .	7
E. Construction et logement . . . . .	8
F. Services publics et communications . . . . .	8
V. Situation sociale . . . . .	9
A. Généralités . . . . .	9
B. Main-d'œuvre . . . . .	10
C. Enseignement et culture . . . . .	10
D. Santé . . . . .	11
E. Criminalité et sécurité publique . . . . .	11
F. Droits de l'homme . . . . .	12



VI.	Environnement et activité volcanique . . . . .	13
VII.	Relations avec les organisations et partenaires internationaux . . . . .	13
VIII.	Statut futur du territoire . . . . .	14
	A. Position du gouvernement du territoire . . . . .	14
	B. Position de la Puissance administrante . . . . .	14
	C. Décisions prises par l'Assemblée générale . . . . .	15

## I. Généralités

1. Montserrat est un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les bases des relations actuelles entre le Gouvernement du Royaume-Uni et ses territoires non autonomes sont garanties par la Constitution de chaque territoire. Le *British Overseas Territories Act* de 2002 accorde la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires d'outre-mer britanniques ».

2. Montserrat, dont la superficie est de 103 kilomètres carrés, est située dans l'archipel des îles Sous-le-Vent des Caraïbes orientales, à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres au nord-ouest de la Guadeloupe. C'est une île volcanique très montagneuse, au littoral découpé. Elle compte trois massifs : celui de Silver Hills au nord et ceux de Centre Hills et de Soufrière Hills au sud. On y trouve des sources chaudes, des précipices, des plages de sable noir et une plage de sable blanc au nord. Sa végétation est tropicale.

3. En juillet 1995, le volcan Mont Soufrière, en sommeil depuis plus de 400 ans, est entré en éruption, causant de gros dégâts. Environ 70 % de la population habitant la partie sud de l'île ont dû être évacués et réinstallés dans la partie nord. Les effets de cette éruption et de l'activité volcanique moins intense qui a suivi continuent de se faire fortement sentir. Plymouth, le chef-lieu, a été abandonné en 1997 car l'activité du volcan l'avait rendu inhabitable. Une nouvelle ville est en construction à Little Bay, dans le nord de l'île.

4. La population de l'île, qui a culminé à 14 333 habitants en 1946, a chuté après la dévastatrice éruption volcanique de 1995. Environ 8 000 personnes ont alors quitté l'île, dont certaines sont depuis lors revenues. D'après la Puissance administrante, l'île comptait toujours 4 886 habitants en 2010, dont 3 295 Montserratiens et 1 591 étrangers, contre 10 639 en 1991 et 11 606 en 1980<sup>1</sup>.

5. La monnaie de Montserrat est le dollar des Caraïbes orientales, qui est indexé sur le dollar des États-Unis (1 dollar des États-Unis = 2,70 dollars des Caraïbes orientales). Les principaux partenaires commerciaux de Montserrat sont les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, le Japon et la Trinité-et-Tobago.

6. L'île, connue localement sous le nom d'Alliouagana, « pays des broussailles épineuses », a été nommée par Christophe Colomb en souvenir d'un monastère espagnol en 1493. En 1632, l'île est devenue colonie britannique. Les premiers colons étaient en majorité irlandais. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les esclaves qui travaillaient dans les plantations de coton et de canne à sucre se soulevèrent en vain à plusieurs reprises. L'esclavage a été aboli en 1834. Avant cela, après avoir été par deux fois brièvement occupée par la France, Montserrat est repassée sous administration britannique en 1783 avant de devenir une colonie de la Couronne britannique en 1871. De cette date à 1958, le territoire a été administré dans le cadre

---

*Note* : Les informations figurant dans le présent document proviennent de diverses sources publiques, établies notamment par le gouvernement du territoire, et de renseignements communiqués au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. D'autres détails proviennent de documents de travail antérieurs publiés sur le site Internet des Nations Unies [www.un.org/Depts/dpi/decolonization/docs.htm](http://www.un.org/Depts/dpi/decolonization/docs.htm).

<sup>1</sup> Renseignements fournis par la Puissance administrante le 14 janvier 2011.

de la Colonie fédérale des îles Sous-le-Vent et, de 1958 à 1962, dans celui de la Fédération des Antilles. À la suite de la dissolution de la Fédération en 1962, Montserrat a choisi de conserver son statut de colonie de la Couronne.

## II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

7. Selon l'ordonnance constitutionnelle de 1989, entrée en vigueur en février 1990, Montserrat est administrée par un gouverneur nommé par la Couronne britannique et dotée d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif.

8. L'actuel Gouverneur, Peter Waterworth, a pris ses fonctions en juillet 2007, et devrait être remplacé à son départ en retraite en avril 2011 par Adrian Derek Davis. Le Gouverneur est chargé de la sécurité intérieure (notamment de la police), des affaires étrangères, de la défense, de la fonction publique et des services financiers offshore. En vertu de la Constitution, la Couronne britannique se réserve le pouvoir de légiférer, avec l'aide du Conseil privé, pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques à Montserrat.

9. Le Conseil exécutif se compose de quatre ministres, du Procureur général et d'un secrétaire financier. Présidé par le Gouverneur, il définit les grandes orientations de la politique du gouvernement et en surveille l'application.

10. Le Conseil législatif est composé de neuf membres. En principe, Montserrat organise des élections au suffrage universel tous les cinq ans. Comme il a été dit précédemment, les dernières élections au Conseil ont eu lieu en septembre 2009, à la suite desquelles le Mouvement pour le changement et la prospérité a formé un gouvernement dirigé par le Ministre principal Reuben T. Meade. Les autres partis qui ont participé à l'élection, le Montserrat Labour Party et le Montserrat Reformation Party, n'ont remporté aucun siège. Quant au Montserrat Democratic Party, il n'a pu trouver suffisamment de candidats pour présenter une liste. Selon la Puissance administrante, 3 516 personnes étaient inscrites sur les listes électorales et 2 349 ont voté, soit un taux de participation de 66,8 %. Les prochaines élections devraient avoir lieu en 2014.

11. Le territoire est régi par la *common law* anglaise et la législation locale. La justice est rendue par un tribunal de première instance et la Cour suprême des Caraïbes orientales. Cette Cour suprême (Cour d'appel) est un tribunal itinérant créé en vertu du West Indies Associated States Supreme Court Order n° 223 de 1967, où siègent par roulement les neuf États qui en sont membres, dont Montserrat. Ses jugements peuvent faire l'objet d'un appel en dernière instance devant la Section judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni. Un tribunal de commerce a été établi en 2009 dans les îles Vierges britanniques. Il est compétent pour les Caraïbes orientales, notamment Montserrat.

12. Les tentatives de moderniser la Constitution du territoire remontent à 2002, date à laquelle a été établie une commission chargée de réviser la Constitution. Cette commission a produit un rapport qui a fait l'objet d'un débat au Conseil législatif en 2005. Des pourparlers subséquents entre le gouvernement du territoire et le Royaume-Uni ont abouti en 2010 à un projet d'ordonnance constitutionnelle, qui a été soumis à la consultation du public de mai à septembre 2010.

13. En octobre 2010, le Conseil législatif a approuvé le projet de constitution pour qu'il soit examiné par le Conseil privé, qui l'a à son tour approuvé dans le courant

du même mois. En revanche, selon les médias, le chef de l'opposition du territoire aurait déclaré que le nouveau gouvernement avait précipité les changements constitutionnels en les faisant approuver par le Conseil législatif sans que le public ait été suffisamment consulté. Selon la Puissance administrante, la nouvelle Constitution a été soumise le 20 octobre 2010 au Parlement du Royaume-Uni, qui l'a approuvée. Le gouvernement montserratien s'attache à mettre à jour les parties concernées de sa législation, de façon que la Constitution puisse entrer en vigueur en 2011.

14. La nouvelle Constitution, dont le texte a été porté à la connaissance du public de différentes façons, notamment sur Internet, renforcerait les relations avec le Royaume-Uni et préciserait les droits et libertés fondamentaux du peuple montserratien. Elle prévoit également d'autres modifications, notamment la transformation du poste de ministre principal en celui de premier ministre et la création d'un comité national consultatif chargé de conseiller le gouverneur sur les questions de défense, d'affaires extérieures et de sécurité intérieure ainsi que sur l'utilisation des pouvoirs réservés. Ce comité serait composé du Gouverneur, du Premier Ministre, d'un autre ministre, du Procureur général, du Secrétaire financier et du Chef de l'opposition. Un certain nombre d'autres dispositions visent à améliorer le fonctionnement législatif et à renforcer les droits de l'homme et une série de normes du service public.

### **III. Budget**

15. Le secteur public de Montserrat reste tributaire de l'aide budgétaire de la Puissance administrante et d'autres sources. Selon la Puissance administrante, le budget de l'exercice courant d'avril 2010 à mars 2011 s'élevait à 98 millions de dollars des Caraïbes orientales en dépenses de fonctionnement et 50 millions en projets de développement. Au cours de 2010, le gouvernement du territoire a poursuivi son programme de privatisation, notamment avec l'externalisation réussie des services d'entretien, de sécurité et de nettoyage, en attendant de nouveaux succès dans d'autres domaines.

16. Au cours de la période 2008-2010, le Ministère du développement international du Royaume-Uni a accordé à Montserrat une aide d'un montant de 58 millions de livres sterling afin de renforcer les capacités du pays en matière de gestion des catastrophes, de sûreté et de sécurité des installations portuaires et aéroportuaires, de maintien de l'ordre et d'administration pénitentiaire, de protection de l'environnement, de développement du secteur privé et de promotion des droits de l'homme.

17. Les contribuables sont imposables à raison de leur revenu mondial, toutes sources confondues. Un impôt est également perçu sur le revenu imposable des sociétés anonymes, des établissements d'épargne et de crédit pour le logement et des associations. Les bénéficiaires des sociétés sont imposés à 30 %. En revanche, il n'existe pas d'impôt sur les plus-values à Montserrat. En décembre 2009, le Gouvernement britannique et celui de Montserrat ont signé une convention fiscale tendant à faciliter l'échange de renseignements fiscaux et à éviter la double imposition. Le Gouvernement de Montserrat a ultérieurement signé des accords semblables avec ceux de la Belgique et des Pays-Bas.

## **IV. Situation économique**

### **A. Généralités**

18. Selon l'état budgétaire de 2010, en dépit de la morosité de la situation économique mondiale, l'économie de Montserrat a crû au cours des neuf premiers mois de 2009. Le produit national brut a augmenté de 1,2 %, contre 3,8 % pour les neuf premiers mois de 2008. Ce résultat traduit une expansion dans la plupart des secteurs, notamment l'agriculture (+ 32,5 %), le bâtiment (+ 9,8 %), les services gouvernementaux, l'immobilier et le logement, les industries extractives, l'électricité et l'eau ainsi que la banque et les assurances. Une baisse de l'activité économique a néanmoins été enregistrée dans l'hôtellerie et la restauration (-25,3 %) et dans le commerce de gros et de détail (-9,2 %) ainsi que dans les transports, l'industrie manufacturière et les communications. Les chiffres du département de statistique de Montserrat montrent que la croissance économique du territoire a atteint environ 4 % en 2009.

19. L'économie de Montserrat a continué d'être dominée par des investissements et des projets du secteur public. Cependant, selon le gouvernement du territoire, toute stratégie de développement durable devrait impliquer la mise en place de programmes qui gonfleraient substantiellement le secteur privé. En outre, la contribution des services du gouvernement au produit national brut devrait chuter au cours de la période 2010-2014, à mesure que seront mises en œuvre les réformes du secteur public et que se consolideront les initiatives visant au développement du secteur privé. L'économie de Montserrat compte toujours quelque 200 entreprises privées. À peine plus de 25 % d'entre elles offrent des services financiers, des services spécialisés et des services aux particuliers et aux ménages.

20. Au cours de l'année 2010, la promotion de la croissance démographique est restée à l'ordre du jour pour le gouvernement du territoire, qui a poursuivi la révision de ses politiques en matière de population, de main-d'œuvre et d'immigration dans l'objectif du développement des entreprises du secteur privé.

### **B. Agriculture**

21. Du fait de l'activité volcanique, la plupart des terres agricoles fertiles, des pâturages et des zones de pêche ont vu leur accès limité ou sont devenus inaccessibles.

22. Le Ministère de l'agriculture de Montserrat a mis au point en 2009 une stratégie nationale de production alimentaire devant servir de cadre à l'élaboration d'une politique de substitution des importations de denrées alimentaires qui guidera les investissements du gouvernement du territoire dans le secteur agricole au cours des années à venir. Cette stratégie s'attache à accroître la production dans les domaines des cultures arables, de la pêche, de la volaille et du bétail. Le gouvernement du territoire a également pris des mesures pour mettre en place des programmes encourageant la transformation de fruits et légumes locaux, notamment la mangue, la goyave et le fruit à pain.

## C. Services financiers

23. Deux entités commerciales, la Banque de Montserrat et la Banque royale du Canada, ainsi que plusieurs banques offshore, continuent d'offrir toute une gamme de services bancaires à Montserrat. Selon la Puissance administrante, aucune activité visant à l'enregistrement de nouvelles banques n'est à signaler au cours des dernières années.

24. Montserrat est membre de la Banque centrale des Caraïbes orientales, qui a son siège dans l'île voisine de Saint-Kitts et qui lui sert de banque centrale. Cette institution s'acquitte d'autres fonctions, dont la surveillance des réserves des banques commerciales. Montserrat est affiliée à la Bourse des Caraïbes orientales et fait partie du Groupe d'action financière des Caraïbes, organisme qui contrôle les activités de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme dans la région.

## D. Tourisme

25. Le redressement de l'industrie touristique continue d'être une priorité du gouvernement du territoire. Selon ce dernier, le nombre d'entrées de visiteurs à Montserrat en novembre 2009 a accusé une baisse de 14 % par rapport au même mois de 2008. La récession que connaissent les principaux marchés touristiques a également eu des conséquences négatives à Montserrat. Cependant, si les entrées de visiteurs ont décru, celui des excursionnistes a augmenté de 6 %. Les plans du gouvernement du territoire en vue de mettre en place un programme de visite d'une journée en reliant directement le service de transbordeurs du territoire aux navires de croisière faisant escale à Antigua, devraient aider à développer le secteur des excursions, ce qui profiterait aux taxis, guides touristiques et boutiques de détail de Montserrat.

26. Cependant, des chiffres récemment publiés par le département de statistique du gouvernement ont montré une très forte croissance des entrées de touristes au cours de la première moitié de 2010. Cette période a vu l'arrivée de 4 863 visiteurs à Montserrat, soit une augmentation de près de 22 %, chiffre comprenant 3 141 visiteurs passant au moins une nuit sur l'île, 1 029 excursionnistes et 693 passagers de croisières.

27. Ces dernières années, Montserrat a essayé de tirer avantage de l'activité volcanique, notamment dans la promotion du tourisme. L'éruption en 1995 du volcan Mont Soufrière a créé accidentellement un parc naturel sous-marin sur 21 kilomètres de littoral. Cela a permis à la vie marine de se remettre des conséquences des interventions humaines, l'île offrant par ailleurs des conditions idéales pour abriter une vie marine dense et variée.

28. Un service de transbordeurs a fonctionné entre Antigua et Montserrat pendant les mois d'hiver 2009-2010, au cours desquels est enregistré le plus grand nombre d'arrivées de touristes sur l'île. Une liaison régulière, assurée conjointement par les gouvernements de Montserrat et d'Antigua-et-Barbuda, a fonctionné pendant une grande partie de 2010. Des liaisons aériennes régulières et des vols charters relient Montserrat à Antigua et Saint-Martin.

## **E. Construction et logement**

29. Au cours de l'exercice 2009/10, l'activité du secteur du bâtiment a augmenté de 9,8 %. Ce taux de croissance a été alimenté par les chantiers publics liés aux efforts de reconstruction du gouvernement du territoire. Les projets du secteur privé ont également augmenté, principalement dans le domaine de la construction résidentielle et commerciale. Le budget du Ministère de la communication et des travaux pour 2010/11, d'environ 13,2 millions de dollars des Caraïbes orientales, devrait jouer un rôle majeur dans le programme général de développement des infrastructures.

30. Deux projets publics, le projet de construction de logements à Look Out et le marché prévu dans le projet de développement de Little Bay, ont été achevés en 2010. Selon le gouvernement du territoire, le centre-ville de Little Bay offre des infrastructures qui devraient encourager l'aménagement de la zone par le secteur privé. Afin d'ouvrir plus de terrains à la construction de logements de haut standing et de villas, le gouvernement a alloué 4,5 millions de dollars des Caraïbes orientales supplémentaires à la réalisation d'infrastructures sur le versant de Davy Hill et autour de Dogger Hill, derrière le centre culturel du territoire.

31. La pénurie de logements persiste pour ceux qui ont perdu leur foyer ou n'ont pas accès aux propriétés évacuées de Plymouth et ses environs. Le gouvernement du territoire a mis en place un programme de fermeture des abris municipaux liés à l'éruption du volcan et des habitations temporaires familiales en bois d'ici à juin 2011. En 2009, la construction à Sweeney de la structure avec gardien, d'un immeuble d'appartements à Look Out et de trois duplex a donné à quelque 25 personnes la possibilité d'être relogées dans des logements permanents décentes. En outre, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un projet de logement d'un montant de 12 millions de dollars des Caraïbes orientales au cours de l'exercice 2010/11, alors que le programme « Home ownership motivates everyone » (Tout le monde veut être propriétaire de son logement), lancé en 2009, a commencé à prendre de la vitesse.

## **F. Services publics et communications**

32. La société Montserrat Utilities Limited est chargée d'approvisionner en eau et en électricité toute la partie habitée du territoire. L'ensemble de la population de Montserrat a accès à une eau potable abondante et de qualité, et environ 98 % de la population est raccordée au réseau de distribution. Le service des eaux de la Montserrat Utilities Limited capte l'eau de sources situées en altitude et lui fait subir un traitement minimal puis la stocke et la distribue aux usagers par un réseau de réservoirs et de canalisations. Ce service est également chargé du traitement des eaux usées de certaines zones, notamment Look Out et Davy Hills.

33. Le gouvernement du territoire a continué de conduire l'élaboration d'une politique nationale énergétique qui bénéficie d'un vaste soutien, l'électricité continuant d'être produite par des générateurs Diesel conteneurisés à haut régime et faible rendement. Un projet de centrale électrique est en cours d'élaboration, pour un coût estimé à 21 millions de dollars des Caraïbes orientales.

34. S'agissant des télécommunications, dans le cadre des efforts déployés en vue de libéraliser ce secteur, le gouvernement du territoire a tenu des réunions avec

Cable & Wireless, qui opère sous le nom de Landline Internet Mobile Entertainment, et il a reçu des manifestations d'intérêt et des propositions d'autres fournisseurs, dont Digicel. Selon la Puissance administrante, cette dernière société serait disposée à présenter des propositions en vue de fournir des services de téléphonie mobile à l'île.

35. Comme il a été dit précédemment, le courrier électronique est largement utilisé et des abonnements à des lignes numériques ont été mis en place. Un service postal régulier fonctionne entre Montserrat et le reste des pays du monde. Selon le gouvernement du territoire, Radio Montserrat et le service d'information gouvernemental seront fusionnés au sein du Cabinet du Ministre principal en une agence autonome unique, la Montserrat Media Corporation, qui devrait diriger l'élaboration d'un programme diffusé sur la toile visant la diaspora montserrattienne.

## **V. Situation sociale**

### **A. Généralités**

36. L'éruption volcanique a eu de profondes répercussions sur les structures sociales et les systèmes traditionnels de solidarité; elle a notamment causé l'éparpillement de nombreuses familles et communautés et leur réinstallation dans différentes régions du monde. Le programme de sécurité sociale de Montserrat a été réformé pour assurer sa viabilité à long terme. Au nombre des changements prévus figuraient le relèvement de l'âge de la retraite, la modification des taux d'accumulation des droits à prestations à court et à long terme et la restructuration des divers droits en fonction de la situation locale. Le processus s'est poursuivi en 2010, notamment grâce à l'harmonisation des politiques pertinentes dans la région.

37. Selon le gouvernement du territoire, les dépenses estimées en versements obligatoires en 2009/10, notamment les remboursements de prêts, les pensions de retraite, la sécurité sociale et les remboursements d'impôts, se montaient à environ 12 millions de dollars des Caraïbes orientales. L'effort de rationalisation des services publics ne devrait pas affecter les politiques et programmes en faveur des pauvres et des personnes vulnérables, dont le gouvernement est soucieux de préserver la dignité et la place dans la société. Ainsi, environ 270 foyers, soit quelque 310 personnes, ont bénéficié de l'aide financière au titre de la protection sociale. En outre, 94 foyers ont reçu une allocation-logement et 13 enfants placés dans des familles d'accueil ont donné droit au versement d'une allocation. Les services de protection sociale du gouvernement du territoire continuent de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les handicapés physiques et mentaux, les enfants et les ménages à faible revenu. Les services sociaux de Montserrat fournissent notamment une aide financière mensuelle, une aide au logement et des aides ponctuelles, par exemple pour l'achat de denrées alimentaires, de fournitures scolaires et de l'équipement ménager de base ainsi que pour le paiement de la cantine scolaire, des factures d'eau et d'électricité et des obsèques. L'aide sociale est accordée sous conditions de ressources après examen de la situation sociale de la personne ou du ménage concerné.

## **B. Main-d'œuvre**

38. Selon la Puissance administrante, la population active de Montserrat est d'environ 2 500 personnes, dont environ 50 % de nationaux. Les relations entre les partenaires sociaux à Montserrat sont harmonieuses. Tout est fait pour que les travailleurs, les syndicats, les employés et les autres parties prenantes travaillent main dans la main pour atteindre les objectifs nationaux de développement. Les relations professionnelles sont régies par la loi sur l'emploi (révisée en 2002), en vertu de laquelle le Ministère du travail offre des services de médiation et de conciliation, et les conflits sont tranchés par le Tribunal du travail. La cinquantième Semaine annuelle du travailleur a été célébrée à Montserrat en 2010, notamment par des ateliers sur la sécurité au travail et des débats radiodiffusés sur les occasions d'investir pour les salariés.

39. Le gouvernement du territoire a continué de tenter de remédier à la pénurie de main-d'œuvre par des mesures encourageant les Montserratiens à se réinstaller sur le territoire et en délivrant des permis de travail à des non-nationaux. Les permis de travail sont octroyés en vertu de la loi sur l'immigration de 2002. D'après la Puissance administrante, le gouvernement du territoire a continué en 2010 de faciliter le recrutement actif d'une main-d'œuvre qualifiée dans les professions libérales et autres pour répondre à la demande.

## **C. Enseignement et culture**

40. Le Ministère de l'éducation montserratiens est chargé de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'enseignement et de formation destinés à permettre aux Montserratiens d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer l'avenir du territoire. Pour l'exercice 2010/11, le budget consacré à l'éducation s'élève à quelque 8 millions de dollars des Caraïbes orientales.

41. Montserrat compte des établissements et des services d'éducation qui permettent d'avoir pleinement accès à l'enseignement primaire et secondaire. Le système éducatif est largement inspiré du système britannique. Le Ministère de l'éducation se compose de plusieurs services spécialisés : éducation préscolaire, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement postsecondaire, enseignement spécialisé, formation pédagogique et services de soutien pédagogique. Il y a plusieurs crèches et écoles maternelles publiques et un centre privé d'accueil de la petite enfance. D'après la Puissance administrante, deux des quatre écoles primaires sont privées. Le seul établissement d'enseignement secondaire est public.

42. Le Community College de Montserrat, à Salem, propose des programmes relevant du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, un enseignement infirmier et des stages de formation technique. Au cours de l'année 2010, le College a continué d'étendre et de renforcer son programme de formation technique et professionnelle. L'Université des Antilles possède un département hors faculté adjacent au Community College. Les étudiants diplômés du College peuvent s'inscrire dans divers cursus de l'Université des Antilles et suivre un enseignement à distance.

43. Selon le gouvernement du territoire, un bâtiment neuf de deux étages, financé par le Basic Needs Trust Fund de la Banque de développement des Caraïbes, a été terminé en 2010 à l'école primaire de Brades. Les travaux d'agrandissement de

l'école primaire de Lookout étaient en cours de planification. Le Ministère de l'éducation a reçu plus d'un millier de manuels d'enseignement primaire du Caribbean Centre of Excellence for Teacher Training de l'Institut de pédagogie de l'Université des Antilles, situé en Jamaïque.

44. En novembre 2010, Montserrat a tenu son deuxième festival littéraire annuel, l'Alliouagana Festival of the Word, sur le thème « Découvrir de nouveaux mondes à travers les mots », qui a rassemblé écrivains et lecteurs venus de la Caraïbe, d'Amérique du Nord, du Royaume-Uni et d'Australie.

## **D. Santé**

45. Le Ministère de la santé de Montserrat est chargé de fournir des services de santé primaires et secondaires à la population et des conseils en matière de politique de santé au gouvernement du territoire. L'espérance de vie de la population est estimée à environ 73 ans. Les personnes souffrant d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires risquent d'être affectées par les poussières, cendres et gaz d'origine volcanique.

46. Le budget du Ministère de la santé s'est élevé en 2010 à environ 16 millions de dollars des Caraïbes orientales et visait à fournir sur l'île et ailleurs, à ceux qui en avaient besoin, y compris les enfants placés dans des familles, une assistance médicale prenant la forme de soins médicaux généraux, d'actes chirurgicaux, de tests de diagnostic, de soins oculaires et auriculaires et de médicaments. Le gouvernement du territoire a continué de faire dispenser gratuitement des soins dentaires d'urgence aux enfants d'âge scolaire, aux personnes âgées, aux femmes enceintes et aux fonctionnaires. En revanche, le territoire a continué d'éprouver des difficultés à fournir les services de médecins spécialistes, essentiellement en raison des coûts importants que cela implique. Néanmoins, le gouvernement du territoire a été en mesure de maintenir un programme de visites d'un ophtalmologue et d'un psychiatre, et a planifié la visite d'une série de spécialistes au cours de l'année 2010 dans des domaines tels que l'urologie, la gastroentérologie, la cardiologie, l'obstétrique et la gynécologie.

47. Montserrat possède des infrastructures sanitaires, dont le Glendon Hospital, à Saint Johns, dans le Nord, qui dispose de 30 lits et assure tous les soins courants, des services de radiographie et de petites interventions chirurgicales, et plusieurs centres de soins primaires. Toute personne ayant besoin d'un traitement médical spécialisé peut avoir à se déplacer sur une île voisine. Il existe un dispositif d'évacuation sanitaire d'urgence vers Antigua et la Guadeloupe. Il n'existe pas de cabinet dentaire privé sur l'île, mais un cabinet public ouvert les soirs et week-ends offre des soins à tous.

## **E. Criminalité et sécurité publique**

48. En 2010, le gouvernement du territoire a alloué environ 9 millions de dollars des Caraïbes orientales aux services judiciaires et aux services de sécurité intérieure (police, auxiliaires de justice, magistrature, Cour suprême). Les infractions pénales relèvent du Code pénal de Montserrat, révisé en 2002. En vertu de la loi de 2004 sur la libération conditionnelle, un comité de libération conditionnelle examine les

dossiers des détenus susceptibles d'être placés en liberté conditionnelle et fait des recommandations à cet effet à l'intention du Gouverneur.

49. La Police royale de Montserrat, dont le budget atteint environ 6,8 millions de dollars des Caraïbes orientales pour l'exercice 2010/11, dispose d'un quartier général pleinement opérationnel, installé dans le complexe abritant le siège du gouvernement à Brades, ainsi que de deux annexes et d'un groupe maritime. La stratégie quinquennale de la Police royale de Montserrat privilégie le renforcement de la police de proximité, le renseignement, la réduction et la prévention de la criminalité, et l'établissement de partenariats au sein du système de justice pénale.

50. Selon la Puissance administrante, les préoccupations concernant l'accroissement de la délinquance juvénile et le manque de discipline, demeurées constantes au cours des dernières années, ont entraîné la création d'un département de la jeunesse au sein du gouvernement du territoire et l'élaboration de stratégies transversales spécifiques. L'année 2010 a connu une baisse de la délinquance relative à l'acquisition de biens, en particulier les cambriolages, ce qui montre que les efforts du département de la jeunesse rencontrent un certain succès. En revanche, les possibilités de développement d'études de police scientifique restent limitées et dépendent d'analyses coûteuses effectuées outre-mer.

51. À la suite d'une alerte à la bombe, en mars 2010, un comité comprenant des représentants de la Police royale, des pompiers, du département des ressources humaines, du Cabinet du Ministre principal et de l'Agence de coordination pour la gestion des catastrophes a été créé pour examiner les plans d'évacuation et de sécurisation du siège du gouvernement en cas d'urgence.

## **F. Droits de l'homme**

52. Le projet de constitution prévoit des dispositions concernant les droits et libertés fondamentaux de l'individu. L'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme suivants a été étendue à Montserrat : la Convention européenne des droits de l'homme; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; la Convention relative aux droits de l'enfant; et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Selon la Puissance administrante, il n'y a pas de discrimination fondée sur le sexe, conformément aux articles 2 et 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

53. En 2008, le gouvernement du territoire a signé le plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays 2008-2011 de l'UNICEF, qui vise à promouvoir le consensus et la coopération dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En octobre 2010, des représentants de Montserrat et d'autres délégations ont participé à un atelier organisé par le gouvernement d'Anguilla et visant à trouver des moyens d'accélérer le processus permettant d'étendre à leurs territoires respectifs l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire entend également étudier les possibilités qui s'offrent à lui de se conformer à ses obligations internationales en

matière de non-discrimination à l'égard des individus en fonction de leur orientation sexuelle.

54. La Commission des droits de l'homme de Montserrat, créée par le Conseil exécutif, aide le gouvernement du territoire à remplir ses obligations en matière de rapports périodiques prévus par diverses conventions internationales, et le conseille sur les sujets relatifs aux droits de l'homme.

## **VI. Environnement et activité volcanique**

55. Après l'éruption en 1995 du volcan du Mont Soufrière, qui dormait depuis plusieurs siècles, Montserrat a été divisée en octobre 1996 de manière à créer une zone d'exclusion couvrant environ les deux tiers sud de l'île. Selon la Puissance administrante, une éruption importante en février 2010 a été suivie par une période de calme pendant tout le reste de l'année. On trouvera des informations sur le niveau de danger et une carte des différentes zones sur le site Web de l'Observatoire volcanologique de Montserrat.

56. En ce qui concerne les autres questions environnementales, en 2010, le territoire a élaboré un protocole de recherche sur la biodiversité de l'île, poursuivi son programme à long terme de surveillance de la flore, des oiseaux forestiers, des reptiles et des amphibiens, commencé à élaborer une stratégie d'adaptation et un programme d'éducation et de sensibilisation du public au changement climatique, et déterminé la répartition et l'ampleur des espèces invasives importantes en vue d'élaborer des stratégies de gestion à leur égard. En outre, pendant la saison des ouragans de 2010, le territoire a souffert de l'ouragan Earl, et un certain nombre de ponts et dalots ont été emportés par les inondations et glissements de terrain provoqués par la chute de plus de 500 millimètres de pluie en 24 heures.

57. Pendant plusieurs années, l'Agence de coordination pour la gestion des catastrophes, financée à hauteur de 4,9 millions de dollars des Caraïbes orientales pour l'exercice 2010/11, a fourni à Montserrat des plans de préparation et de réaction aux catastrophes en vue de l'atténuation de leurs effets ainsi que des programmes de relèvement. En 2010, le gouvernement du territoire a examiné la structure et les fonctions de l'Agence en vue de la rationaliser, d'améliorer son efficacité et d'intégrer la gestion stratégique des catastrophes dans les objectifs de développement régional.

## **VII. Relations avec les organisations et partenaires internationaux**

58. Montserrat est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de ses organes subsidiaires. Elle reçoit une aide du Programme des Nations Unies pour le développement.

59. Le territoire est membre fondateur de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, et membre des institutions associées à ces deux organisations, notamment l'Université des Antilles, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque centrale des Caraïbes orientales. Selon les médias, Montserrat, qui est le seul membre non autonome de l'Organisation des

États des Caraïbes orientales, attend toujours l'accord de la Puissance administrante pour participer à l'union économique de l'Organisation, mise en place en 2010.

60. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Montserrat est associée à l'Union européenne mais n'en fait pas partie. Selon les renseignements fournis par la Puissance administrante, Montserrat envisage d'adhérer à l'Accord de partenariat économique entre le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Commission européenne, un accord commercial négocié entre la Communauté des Caraïbes et l'Union européenne.

## **VIII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

61. La position du gouvernement montserratien relative à la réforme constitutionnelle est énoncée à la section II ci-dessus.

### **B. Position de la Puissance administrante**

62. Les renseignements sur la position générale du Royaume-Uni figurent dans le rapport du Secrétaire général d'août 2010 intitulé « Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme » (A/65/330, annexe I). Le 4 octobre 2010, le Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

63. Selon le compte rendu analytique de la séance (A/C.4/65/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a entre autres à nouveau exprimé la position arrêtée du Gouvernement britannique affirmant que les relations entre le Gouvernement britannique et ses territoires d'outre-mer sont des relations modernes qui sont basées sur le partenariat, les valeurs partagées et le choix de chaque territoire de décider s'il veut ou non garder ses liens avec le Royaume-Uni. La situation de chaque territoire est différente, et certains sont parvenus à un stade de développement plus avancé que d'autres, mais le Gouvernement britannique souhaite continuer à œuvrer avec chacun d'entre eux, autant que nécessaire, dans des domaines comme la bonne gouvernance, le développement et la transparence politiques et économiques, le renforcement de la sécurité et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et non naturelles.

64. L'orateur a poursuivi en déclarant que les liens entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer étaient consacrés dans la Constitution de chaque territoire. Dans un certain nombre de territoires, un processus récent de révision constitutionnelle a permis de mettre à jour certaines dispositions des constitutions existantes, comme celles relatives aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance et aux rôles qui incombent respectivement au Gouverneur et aux élus locaux.

65. En outre, la bonne gouvernance avait été le thème central de tous les pourparlers constitutionnels avec les territoires. Le Gouvernement britannique n'avait nullement l'intention de gérer dans leurs moindres détails les relations qu'il entretenait avec les territoires d'outre-mer, et tenait à permettre à chaque territoire de gérer ses propres affaires dans toute la mesure possible. Mais cela entraînait des

responsabilités de la part de chaque territoire. Au cas où un territoire viendrait à manquer à ses obligations internationales, ou si l'évolution de la situation dans un territoire devait susciter des inquiétudes, le Royaume-Uni n'hésiterait pas à soulever la question avec le gouvernement du territoire concerné et à intervenir si nécessaire.

### **C. Décisions prises par l'Assemblée générale**

66. Le 10 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 65/115 A et B sans les mettre aux voix, sur la base du rapport du Comité spécial communiqué à l'Assemblée générale (A/65/23) et de son examen ultérieur par la Quatrième Commission. La section VII de la résolution 65/115 B porte sur Montserrat. Aux termes des paragraphes de cette section, l'Assemblée générale :

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le gouvernement du territoire et la Puissance administrante en ce qui concerne les négociations visant à réformer la Constitution du territoire et accueille favorablement la tenue de la consultation publique;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Invite* la Puissance administrante, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et autres, à continuer de fournir une aide au territoire afin d'atténuer les effets de l'éruption volcanique.